

le 29 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDEEES 1098 Marchés découverts alimentaires et biologiques - nouveau règlement.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 1er janvier 2003 portant réglementation des marchés découverts alimentaires ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2006 portant modification de l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juillet 1999 portant réglementation du marché biologique Raspail ;

Vu les arrêtés des 26 mars 2003, 21 juillet 2004 et 21 février 2007 portant modification de l'arrêté précité;

Vu l'arrêté municipal du 15 décembre 1994 portant réglementation du marché biologique Batignolles ;

Vu les arrêtés des 21 juillet 2004 et 26 janvier 2009 portant modification de l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté municipal du 7 septembre 1999 portant réglementation du marché biologique Brancusi ;

Vu les arrêtés des 21 juillet 2004 et 21 février 2007 portant modification de l'arrêté précité ;

Vu l'arrêté municipal du 23 juillet 2007 portant réglementation du marché découvert Beauvau ;

Vu les arrêtés des 29 juillet 2009, 18 avril 2011 et 14 novembre 2011 portant modification de l'arrêté précité ;

Vu la saisine de l'Union fédérale des marchés – Syndicat des marchés de Paris, en date du 20 mars 2013 ;

Vu leur avis écrit en date du 19 avril 2013 ;

Vu la saisine de la Fédération nationale des syndicats de commerçants des marchés de France en date du 20 mars 2013 ;

Vu leur courrier du 14 mai 2013 et leur avis oral lors de la réunion en date du 26 juin 2013 ;

Vu la saisine du la Préfet de Police en date du 24 octobre 2013 ;

Vu son avis en date du 24 février 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'un nouvel arrêté remplaçant les arrêtés précités ;

Vu l'avis du conseil du 1er arrondissement, en date 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement, en date du 7 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 9 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté municipal portant règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques dont le texte est joint à la présente délibération.